COMMUNE DE FRONTON

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2012

Séance du 19 mars 2012

L'an deux mille douze, et le dix neuf du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Hélène CHAMPAGNAC, Maire.

Présents: CHAMPAGNAC. FARDOU. ACQUIER. LUGOU. GARRABET. COQUET. MOUREAUX.

FORT. DEJEAN. BOUBE. DELMAS. VAUGELADE. ESCUDIER. DE BILLERBECK (sur une partie de la séance). HONTANS. DE FERRAN. AMBROZIO. PIERALLI. STRAGIER.

DELBREIL. BALMARY. BARROSO.

Excusés: VELLA pouvoir à CHAMPAGNAC

DE BILLERBECK pouvoir à DEJEAN

RIBES pouvoir à GARRABET PAGES pouvoir à FORT DULME pouvoir à PIERALLI MONIER pouvoir à STRAGIER

Absent: LACANAU. MURER

Secrétaire: COQUET

Date de la convocation : 12 mars 2012

Mme Champagnac : "nous avons été très choqués aujourd'hui par l'acte de barbarie commis devant une école juive à Toulouse qui à fait quatre morts, dont trois jeunes enfants. C'est aussi avec tristesse que nous avons appris l'assassinat, quelques jours avant, de trois militaires, tués de sang froid, un à Toulouse et deux à Montauban. En tant qu'élus, en tant que citoyens, nous ne pouvons que condamner ces actes odieux, et je vous invite, par solidarité envers les familles, à observer une minute de silence à la mémoire des sept victimes."

Mme le Maire ajoute que la région est passée en vigipirate écarlate. Dès demain la Police Municipal prendra les dispositions adéquates. Dès à présent, les enfants des écoles en temps scolaire et péri scolaire ne sortent pas en récréation suite à une instruction académique. Une minute des silence sera observée dans toutes les écoles de France demain à 11 h.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Mme le Maire remercie M. Rigal, Trésorier Municipal de sa présence pour cette séance essentiellement consacrée au débat d'orientation budgétaire.

Point ajouté à l'ordre du jour : délibération n° 18 – avenant à la convention 71A-Balochan

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 JANVIER 2012

Mme le Maire propose au vote de l'assemblée le procès verbal de la séance du 30 janvier 2012 qui est approuvé à l'unanimité.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – délibération n°6-2012

Conformément aux dispositions de l'article 2312-1 du CGCT, le Conseil municipal est appelé à débattre des grandes orientations de la commune pour 2012.

Le budget est l'acte politique majeur d'une collectivité, même si le débat d'orientation budgétaire n'est pas encore le budget primitif de la commune, il est le reflet des grandes orientations décidées par les élus.

Il est proposé successivement d'étudier le contexte économique et financier du projet de loi de finances 2012 et la situation financière de la commune et de préciser les grands projets d'investissement et les possibilités financières pour réaliser ces projets.

Le débat n'a, nous le rappelons, aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

La LF 2012 prolonge le gel durable des crédits des concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales 2012 à leur niveau 2011. L'enveloppe normée diminue de 0,24 % (120,3 millions) du fait de l'effort de 200 millions demandé par l'Etat aux Collectivités. Les potentiels financier et fiscal utilisés pour la répartition des dotations ont été profondément modifiés ce qui pourrait modifier le montant individuel des dotations d'aménagement. Aucune simulation ne permet d'en connaître l'impact mais de nouvelles garanties sont nées de la LF 2012 en cas de perte d'éligibilité à certaines dotations. La péréquation verticale est réformée.

LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT

Chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique :

- la DCTP (Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle) : elle compensait jusqu'en 2011 plusieurs exonérations de la TP accumulées au fil des LF. Depuis 1996 elle est indexée négativement et est supprimée à compter de 2012.
 - **la Taxe additionnelle aux droits de mutation :** cette ressource est très volatile car elle est intimement liée au marché de l'immobilier et de la construction. Si les droits avaient fortement baissé depuis 2009 ils ont enregistré une hausse très importante en 2011. Cette évolution aura participé à dégager une marge de manœuvre plus importante. Rappel des recettes des années précédentes : 2008 : 116 750.99 € 2009 : 88 943.47 € 2010 : 135 478.61 € 2011:205 430
- la DGF: (Dotation Globale de Fonctionnement): son montant est gelé en 2012 pour les communes. Jusqu'en 2007 elle variait de l'inflation et de la croissance. A partir de 2008 elle a varié uniquement de l'inflation. En 2010 elle a été indexée sur la moitié de l'inflation. Depuis 2011, cette principale dotation de l'Etat est quasiment figée.

	2008	2009	2010	2011
Population DGF	5657	5160	5328	5481
Population 3-16 ans	743	743	1037	1078
Voirie en ml	54626	55905	56355	56191
Dotation forfaitaire n -1	852173	862623	816385	831732
Dotation de base	503486	460140	479095	494523
Dotation superficie	14504	14693	14759	14759
Complément de garantie	208495	204325	200239	200239
Comp. Part salaires TP	131874	132929	133328	84120
Comp. Baisses de DCTP	4264	4298	4311	4311
Prélèvement TASCOM	0	0	0	57592
Dotation forfaitaire de n	862623	816385	831732	797952

La DGF vient d'être notifiée à 808 863 € contre 797 952 € en 2011 (+ 10 911 €)

- les dotations d'aménagement :
- ▲ la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) progressera de 1.45 %
- ▲ la D.S.R. (Dotation de Solidarité Rurale) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants pour tenir compte des charges qu'elles supportent pour le maintien de la vie sociale en milieu rural et de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Cette enveloppe progressera de 4,6 %.

Système de garantie pour la DNP et la DSR : à compter de 2012 l'attribution d'une commune au titre de l'une de ces deux dotations ne peut être inférieure à 90 % ni supérieure à 120 % du montant perçu en n-1. Ce système vise à prémunir les Collectivités contre les variations brutales induites par la réforme de la fiscalité directe. Par ailleurs,

lorsqu'une commune cesse d'être éligible elle percevra, à titre de garantie, une attribution égale à 90 % en 2012, 75 % en 2013 et 50 % en 2014 du montant perçu en 2011. Montants non connus à ce jour

- A la DTS (Dotation pour les Titres Sécurisés) : cette dotation sera gelée à 5 030 € par an.
- La DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) : l'enveloppe sera elle aussi figée. En 2010, Fronton a bénéficié de cette enveloppe pour l'acquisition du foncier de la future école. En 2011, la DETR lui a permis de réaliser un important programme d'assainissement collectif dans les secteurs de Sautic et Capdeville. La commune a sollicité de nouveau en 2012 la DETR pour de l'assainissement dans le secteur de Pourradel.

La baisse des dotations oblige les collectivités à trouver des marges de manœuvre dans leur propre fonctionnement. Difficile pour Fronton qui depuis 2001 conduit une politique soutenue de maîtrise des charges.

Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA): Le montant des travaux et acquisitions 2011 ouvre un droit à récupération en 2012 de 50 920 €

Mesurer la richesse des collectivités: La suppression de la TP a conduit le législateur à redéfinir le potentiel fiscal. La LF modifie les modalités de calcul des indicateurs de ressources utilisés pour la répartition des concours financiers de l'Etat. Les définitions du potentiel financier et fiscal des collectivités sont modifiées. La Loi crée un "indicateur de ressources élargi" des communes. Il mesure la richesse de façon plus large que le potentiel financier car il intègre les dotations de péréquation versées aux communes par l'Etat. Cette modification a pour but de comparer la richesse effective d'un territoire de façon plus fidèle.

C'est la Préfecture qui est en charge de ce calcul qui sera fait dans l'année.

Calcul du potentiel fiscal 2012 :

bases communales des impositions directes locales de n-1 x taux moyen national d'imposition de chacune de ces impositions.

Calcul du potentiel financier 2012 :

Potentiel fiscal + dotation forfaitaire de n-1

Indicateur de ressources élargi 2012 : potentiel financier + DSR + Péréquation

	2008	2009	2010	2011	Bouloc	Castelnau	Bruguières
Potentiel financier	495,18	573,45	575,5	580,57	494,99	918,76	958,89
Evolution		15,80 %	0,03 %	0,08 %			
Strate	865,73	901,36	937,19	948,31			
Evolution		4,11 %	3,97 %	1,18 %			
Potentiel fiscal				453,93	375,58	811,48	847,14

REGION et DEPARTEMENT

La Région et le Département soutiennent l'action des collectivités par l'octroi de subventions d'investissement ou de fonctionnement. Ces deux collectivités, comme les communes et communes de communes doivent participer à la diminution du déficit de l'Etat.

La Région soutien l'OMPCA de Fronton mais n'a pas retenu l'intégralité du programme.

Le Département a récemment modifié les règles d'attribution en matière de voirie et limité à la programmation d'un projet par an qui au-delà de 100 000 € ne sera pas subventionné. Le SDEHG vient d'annoncer que les communes devront prioriser leurs demandes car seul un projet de plus de 15 000 € pourra être retenu par an. Il annonce qu'il mettra en place un système de programmation ce qui se traduira de façon incontournable par une diminution des aides et par moins de réalisations.

M Pieralli : je n'ai pas bien saisi pour le SDEHG, 15000 € s'agit-il de la part du SDEHG ou du montant du projet ?

M Lugou : il s'agit d'un projet par an supérieur à 15 000 €. Il faut donc établir des priorités. On pourra peut-être demander plus si des communes se désistent.

M Pieralli : 15000 € ce n'est rien.

M Lugou : il faut savoir qu'en décembre 2011, pour réaliser l'éclairage du parking Garrigues, c'est l'entreprise qui a avancé les travaux.

Mme Champagnac : nous avons actuellement plusieurs projets qui sont prêts à être réalisés : la rue de Balochan, la RD 47, l'esplanade Pierre Campech, le stade ...

M Lugou : dernièrement il nous a aussi été indiqué que le volet économie d'énergie en éclairage public ne faisait pas partie des priorités du SDEHG.

Mme Champagnac : pour le pool routier, le Conseil Général a modifié les règles de versement en versant en priorité la subvention liée au programme 2009-2010 et en régulant le versement du programme 2011-2012 à un acompte de 30%. Les communes du SIV ont déjà engagé 60 % de l'enveloppe donc le SIV devra autofinancer ou emprunter la différence car le pool routier ne pratique pas la "cavalerie". Cela va se traduire par un problème de trésorerie.

Il se dit aussi que pour les dossiers de subventions des acquisitions ou des travaux communaux on nous demandera tôt ou tard une programmation et que l'on ne serait plus subventionné sur tous les projets. Il faudra donc apprendre à faire des choix et surtout à les assumer.

LA FISCALITE

Les mesures fiscales :

Revalorisation des valeurs locatives cadastrales : la revalorisation forfaitaire de l'ensemble des valeurs locatives (TF, TH et CEF) a été fixée à 1,8 %.

- **Taxe d'habitation**: la loi de finances pour 2011 a mis en place un dispositif visant à neutraliser le transfert du taux de TH départemental aux communes et aux EPCI a mis en place un mécanisme de neutralisation pour le contribuable des effets du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation aux communes ou EPCI. Ainsi , la TH payée par les foyers en 2011 a été identique à celle de 2010. A compter de 2012, les communes comme les EPCI peuvent agir sur les abattements ou mettre fin au principe de neutralisation.

Evolution des bases:

	2008		2009		2010		2011	(*)	2012 (**)	Taux 2011	Produit 2012
TH	4 848 000	6,22%	5 197 000	7,20%	5 534 000	6,48%	5 150 000	-6,94%	5 538 000	27,81%	1 540 118
FB	3 523 000	6,79%	3 774 000	7,12%	4 038 000	7,00%	4 196 000	3,91%	4 375 000	23,88%	1 044 750
FNB	146 600	-0,61%	147 400	0,55%	144 900	-1,70%	139 700	-3,59%	141 500	115,42%	163 319
TP / CFE	3 517 000	3,90%	3 726 000	5,94%	3 956 000	6,17%	1 209 000	-69,44%	1 237 000	27,89%	344 999
											3 093 186

^(*) année de recalcul suite à réforme

Le produit 2011 était de : 2 932 652 € soit une variation à taux constants de 160 534 €

Cotisation Economique Territoriale:

Impôt qui a succédé à la Taxe Professionnelle. La CET comprend 2 parts :

- C.V.A.E. dont le taux est fixé nationalement. La commune n'a donc pas de prise sur cette part qui est reversée par l'Etat.
- C.F.E. dont l'assiette est la valeur locative et dont le taux peut être modulé par la commune.

Rappelons que Fronton était une collectivité gagnante de la réforme et a dû reverser 351 783 € au titre du FNGIR.

Bilan des ressources fiscales 2012 et comparaison avec 2011

	Ressources 2011	Ressources 2012 annoncée							
	IMPOTS "ménages"								
TH	1 432 215	1 540 118							
FB	1 002 005	1 044 750							
FNB	161 242	163 319							
CFE	337 190	337 356							
	C.E.T								

^(**) bases estimées et non encore notifiées

CVAE	143 376	141 785							
TaSCom	57 592	58 096							
IFER	6 267	5 100							
DCRTP	0								
Allocations Compensatrices									
Comp FB	10 004	8 926							
Comp FNB	35 928	43 450							
Comp CFE	18 470	13 279							
Comp TH	96 801	90 822							
	Péréquation								
FNGIR	- 351 379	- 352 000							
FPIC		24 000							

Total pour info : 2 949 711 3 123 722

Les allocations compensatrices accusent une baisse de 4000 €

Les chiffres en italique sont estimés et non notifiés.

La Péréquation:

1. Le fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR) et la Dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : la réforme de la taxe professionnelle s'est traduite par la mise en place de la DCRTP et du FNGIR. En 2012 et 2013, la dotation et le fonds seront ajustés à hauteur de la fraction de produit de la CVAE déclarée par les entreprises au 30 juin 2011 au titre de 2010 et reversées aux communes. A compter de 2014, la DCRTP et le FNGIR correspondront aux montants perçus ou versés en 2013.

2. Le Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales FPRIC :

Les collectivités Territoriales présentent des inégalités de richesses (fiscalité économique) et de charges (niveau de services différents). Pour faire face à ces charges, les collectivités disposent de ressources fiscales, de dotations de l'Etat, du produit des services, du recours à l'emprunt mais aussi de la péréquation. A partir de 2012, comme annoncé en LF 2011, le FPIC se mettra en place progressivement. Ce fonds concernera 2599 ensembles intercommunaux et 1639 communes isolées. Il consiste à mesurer la richesse d'un ensemble intercommunal ou d'une commune isolée pour définir les contributeurs et les bénéficiaires. Sont contributeurs au fonds : les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen par habitant des communes isolées.

Sont bénéficiaires : les communes isolées dont l'indice synthétique de ressources et de charges est supérieur à l'indice médian calculé pour les communes isolées.

Cas de Fronton : à ce jour, la DGCL n'est pas en mesure de calculer le potentiel financier agrégé et nous ne pouvons donc pas savoir quel sera le montant du FNPRIC à recevoir ou à verser mais nous savons que le potentiel financier de Fronton en 2011 était de 580,57 alors que la moyenne nationale était de 948,31. Cette information peut nous permettre d'avancer que Fronton serait bénéficiaire. La solution sera de ne rien inscrire au BP pour 2012.

A compter de 2013, les communes qui cessent d'être éligibles au reversement du FPIC perçoivent, la 1ère année, à titre de garantie non renouvelable, une attribution égale à la moitié de celle perçue en n-1.

A compter de 2016, les ressources du fonds sont fixées à 2 % des recettes fiscales des communes.

Les compensations fiscales :

Le périmètre est élargi et intègre la compensation des pertes de recettes liées aux dispositifs d'exonération de CVAE. L'enveloppe normée des compensations accusera une baisse de 14,5 % par rapport à 2011.

Les pistes de fiscalité nouvelle : seront examinées en commission des finances

Taxe de balayage : perçue par la commune ou l'EPCI compétent sur les voies concernées. Le produit de cette taxe ne peut excéder le coût de la prestation. Article 1528 du Code des Impôts.

Taxe sur la publicité extérieure : TLPE :

Impôt facultatif indirect au profit des communes pour les affiches, enseignes lumineuses sur supports fixes supérieur à 7 m² et visibles de toute voie ouverte à la circulation publique. Tarification annuelle majorée ou minorée par décision du conseil municipal. Tarif de droit commun fixé par la loi.

Exonérations concernant la publicité à visée non commerciale.

Les redevables sont les exploitants du support ou s'ils sont défaillants, les propriétaires et enfin le bénéficiaire de la publicité.

Recouvrement par titre exécutoire sur la base d'une déclaration annuelle déposée par le redevable.

Délibération à prendre avant le 1er juillet de n pour application en n+1.

Tarif de droit commun : 15 €/m²

M Pieralli : a-t-on une information sur le montant attendu ? En décidant d'apporter un impôt supplémentaire on lutte aussi contre la pollution visuelle mais le tarif de droit commun à 15 € est faible. Avec un tarif plus élevé on pourrait lutter contre cette forme de pollution. Ce serait aussi dissuasif pour l'avenir et un bénéfice pour la commune dans les années à venir.

Mme Champagnac : selon les estimations de la Police municipale, le gain serait au plus de 1500 € pour un trvail considérable.

M Fardou : un point a été fait sur Fronton il y a trois ans. La règle est stricte et beaucoup de panneaux seraient à supprimer.

Mme Stragier : peut-on revoir le règlement ?

M Pieralli : ce dossier doit être abordé lors de la prochaine commission des finances afin de savoir si on décide ou non d'amener cette taxe.

M Escudier : il faudrait arrêter d'amener de nouvelles taxes et penser à diminuer les dépenses.

Mme Champagnac : il faut savoir que si on applique le règlement, les trois quarts des panneaux seront enlevés et on va donc en fâcher certains.

Mme Stragier : et d'autres seront satisfaits d'avoir moins de pollution visuelle.

M Pieralli : il y a consensus sur la pollution visuelle.

Création d'un versement pour sous-densité :

Outil destiné à lutter contre l'étalement urbain et à favoriser la densité prévue par les règles du Plan Local d'Urbanisme validées par le SCOT. Il est payé par le constructeur et fixé pour une durée de 3 ans.

Concerne exclusivement les constructions nouvelles. Exclues les constructions affectées au service public et les constructions annexes.

Mise en place possible pour les communes dotées d'un PLU pour application en 2013 sur les zones U et AU. La collectivité fixe un seuil minimal de densité qui doit être supérieur à la moitié et inférieur aux trois quarts de la densité maximale autorisée par le PLU.

Exemple : si le COS est de 1, le SMD devra être compris entre 0,5 et 0,75.

Zone 1 AU Fronton – COS 0.30

SMD compris entre 0,15 et 0,22

Exemple SMD 0,2 – terrain de 600 m² à 70 000 € et une construction de 90 m²

VSD plafonné à 25 % de la valeur du terrain

 $SP (ex SHON) = 120 \text{ m}^2 \text{ minimum}$

VSD = $(70\ 000/2)$ x $((120\ -90)/120)$ = 8750 €

Mme Stragier : il faut se poser la question car cela peut pousser les promoteurs à vendre des petits terrains sur lesquels les nouveaux ne pourront agrandir leur maison.

Mme Champagnac : en même temps les promoteurs ont beaucoup de mal à respecter le COS et se mettent régulièrement en dessous. Cette mesure serait une incitation au respect des COS et du SCOT.

M Pieralli : sur une maison de 90 m² au lieu de 120 m², lorsque la taxe est payée le propriétaire est-il bloqué ?

Mme Champagnac : le COS reste en vigueur, il pourra toujours augmenter jusqu'à atteindre les 120 m². C'est une mesure d'incitation au respect du COS.

M Balmary: qui payer, le constructeur, le maître d'ouvrage?

M Lugou : le maître d'ouvrage.

Mme Champagnac : ce sont des pistes de travail qui sont à examiner en commission.

Révision des évaluations cadastrales : c'est le travail de la commission des impôts qui, depuis 2010, en collaboration avec le service du cadastre, travaille sur les biens ayant subi des transformations notoires susceptibles d'en modifier la valeur locative

L'essentiel du travail a été fait sur 2010 – 2011, les bases qui seront notifiées en 2012 devraient intégrer ce travail. La commission se réunira prochainement pour poursuivre son travail.

INFLATION

L'inflation prévisionnelle inscrite en loi de finances 2011 était de + 1.5 %. Elle a été en réalité comptabilisée à + 2 %.

En LF 2012, l'inflation est annoncée à + 1,7 %

L'écart entre "le panier du Maire" et l'inflation des ménages est de 0,8 point chaque année. Le Panier du Maire a progressé, en moyenne de 2,4 % par an contre 1,6 % pour l'inflation des ménages entre 1999-2010. En 2011, il a progressé de 1,8 % sur les quatre trimestres par comparaison avec 2010.

LA POPULATION

Pop. totale	Pop. municipale	Pop. Comptée à part						
Popu	Population authentifiée pour 2009							
5100	5030	70						
Population authentifiée pour 2010								
5303	5233	70						
Popu	lation authentifiée	pour 2011						
5455	5384	71						
Population authentifiée 2012								
5574	5489	85						

Source INSEE

NB : c'est le chiffre de la population totale (population municipale +comptée à part) qui est utilisé pour les calculs de DGF, de potentiel fiscal, d'aide de l'Etat (DGE)...

En 1982 la population de Fronton était de 2814 habitants, elle a donc pratiquement doublé en 30 ans. La densité qui était de 61,5 habitants au km2 est en 2012 à 119,87 contre 192,9 en Haute-Garonne. Selon les statistiques INSEE :

- 68.8 % des ménages sont propriétaires de leur résidence contre 52.6 % en Haute-Garonne
- 59 naissances en 2010
- 49 décès
- 53,2 % des foyers imposables contre 58,1 % en Haute-Garonne

BUDGET COMMUNAL: situation de clôture

Situation de clôture 2011

-	Fonctionnement	situation de clôture 2011	+	1 007 740,36
-	Investissement	solde 2011 report 2010 situation de clôture 2011 RAR dépenses RAR recettes situation finale	+ + - +	233 367,21 738 243,04 971 610,25 440 700,00 328 870,00 859 780,25

LES GRANDES MASSES FINANCIERES - Bilan d'évolution du fonctionnement 2007 - 2011

Chapitres	é	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Variation	Réalisé 2009	Variation	Réalisé 2010	Variation	Réalisé 2011	Variation
	П			2008/2007		2009/2008		2010/2009		2011/2010
DEPENSES	##	3 884 549	4 232 005	8,94%	4 302 683	1,67%	4 521 311	5,08%	5 408 610	19,62%
charges à caractère général	##	908 814	957 551	5,36%	1 136 410	18,68%	1 060 789	-6,65%	1 063 509	0,26%
Charges de personnel	##	1 948 040	2 098 239	7,71%	2 245 595	7,02%	2 300 058	2,43%	2 393 545	4,06%
Autres charges de gestion courante	##	678 668	807 600	19,00%	577 034	-28,55%	811 440	40,62%	1 153 497	42,15%
Charges financières	##	216 542	229 632	6,05%	242 432	5,57%	242 203	-0,09%	262 306	8,30%
Charges exceptionnelles	##	1 385	561	n.s.	194	n.s.		n.s.	44	n.s.
ICNE de l'exercice	##	0	0							
Dotation aux amortissements	##	131 100	138 422	5,59%	101 018	-27,02%	106 821	5,74%	184 330	72,56%
Atténuation de produits	П								351 379	
	П									
RECETTES	##	4 826 336	4 929 264	2,13%	5 258 109	6,67%	5 632 805	7,13%	6 416 350	13,91%
Produits des services	##	605 407	733 086	21,09%	750 120	2,32%	783 064	4,39%	964 787	23,21%
Impôts et taxes	##	2 341 828	2 371 459	1,27%	2 682 111	13,10%	2 877 953	7,30%	3 461 200	20,27%
Dotations et participations	##	1 440 429	1 438 414	-0,14%	1 349 547	-6,18%	1 406 790	4,24%	1 621 489	15,26%
Autres produits de gestion courante	##	94 978	105 982	11,59%	108 714	2,58%	125 251	15,21%	158 226	26,33%
Atténuation de charges	##	254 754	219 139	-13,98%	272 298	24,26%	347 947	27,78%	151 738	-56,39%
Produits financiers	##	120	150	25,00%	120	-20,00%	109	-9,17%	102	-5,99%
Tranferts de charges	##	0	21 489		21 753	1,23%	23 269	6,97%	20 348	-12,55%
Travaux en régie	##	27 157	24 769	-8,79%	26 823	8,29%	29 950	11,66%	23 511	-21,50%
Produits exceptionnels	##	61 663	14 776	-76,04%	46 623	215,53%	38 472	-17,48%	14 950	-61,14%
Excédent reporté	П		137 500							
	П									
Excédent	##	941 787	834 759		955 426		1 111 494		1 007 740	
	Π	·								

+ 19,62 % en dépenses et + 13,91 % en recettes. Des écarts importants dus à l'atténuation de produits (FNGIR) pour 351 379 € et de 120 000 € pour le Contrat Enfance Jeunesse. En neutralisant ces deux derniers éléments pour comparer à l'équivalent 2010, les dépenses ont progressé de 9,20 % et les recettes de 5,54 %.

Les charges de personnel ont augmenté de 9,20 % avec, notamment, une année complète pour la crèche et la subvention du CCAS minorée en 2010 par le cumul des versements CAF.

En recettes, moins d'atténuation de charges car moins de contrats aidés. Des droits de mutation en hausse importante et un reversement des salaires du personnel mis à disposition du CCAS valorisé par 12 mois d'ouverture de la crèche.

La marge de manœuvre pour des économies est faible et porte sur les postes les moins conséquents. Elle demande de gros efforts pour de petits résultats. Certes ce sont toujours des économies mais ce n'est pas cela qui génère un souffle d'air dans nos budgets.

Pour le reste nous sommes toujours très vigilants pour infléchir certaines dépenses.

Les recettes régressent alors que les charges augmentent, la marge de manœuvre des collectivités va en se rétrécissant.

Tableau des charges à caractère général :

Chapitres	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Variation	Réalisé 2009	Variation	Réalisé 2010	Variation	Réalisé 2011	Variation
			2008/2007		2009/2008		2010/2009		2011/2010
charges à caractère général	908 814	957 551	5,36%	1 136 410	18,68%	1 060 789	-6,65%	1 063 509	0,26%

LES SOLDES FINANCIERS

Permettent de connaître la solvabilité de la collectivité à partir de son taux d'épargne.

	SOLDES DE	GESTION			
	2007	2008	2009	2010	2011
1 Contributions directes	2 341 828	2 371 459	2 682 111	2 877 953	3 199 421
2 Dotations participations	1 440 429	1 438 414	1 349 547	1 406 790	1 621 488
3 Autres	1 044 079	1 119 391	1 226 451	1 348 062	1 595 441
4 Recettes de fonctionnement	4 826 336	4 929 264	5 258 109	5 632 805	6 416 350
5 Frais de personnel	1 948 040	2 098 239	2 245 595	2 300 058	2 393 544
6 Autres	1 719 967	1 904 134	1 814 656	1 979 050	2 752 758
7 Dépenses de fonctionnement courant	3 668 007	4 002 373	4 060 251	4 279 108	5 146 302
8 Epargne de gestion (4-7)	1 158 329	926 891	1 197 858	1 353 697	1 270 048
9 Frais financiers	216 542	229 632	242 432	242 203	262 306
10 Epargne brute (8-9)	941 787	697 259	955 426	1 111 494	1 007 742
11 remboursement du capital	494 576	428 220	498 175	554 292	586 864
12 Epargne nette (10-11)	447 211	269 039	457 251	557 202	420 878

L'épargne nette a régressé en 2011 mais permet de dégager 420 878 € pour investir.

On note cependant une érosion de l'épargne de gestion de 83 000 € quand le poids de la dette augmente de 53 000 € ce qui se traduit par une épargne nette en baisse de 136 000 €.

La situation est correcte mais ce n'est pas l'âge d'or à Fronton, comme ailleurs.

L'objectif pour 2012 est donc de maintenir le niveau de l'épargne brute voire de l'améliorer.

Evolution du résultat ou autofinancement :

C'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement qui finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

	2007	2008	2009	2010	2011
Résultat	941 787	834 759	955 426	1 111 494	1 007 740
Résultat en € par habitant	184 €	163 €	187 €	209 €	185 €

INFORMATIONS SUR CERTAINS POSTES BUDGETAIRES

Charges de personnel

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Frais de							
personnel	1 576 550 €	1 786 719 €	1 970 000 €	2 098 239 €	2 245 595 €	2 300 057 €	2 393 544 €
%							
d'évolution		13,33%	10,26%	6,51%	7,02%	2,43%	4,06 %
Frais de							
personnel/							
DF		49,61 %	50,14 %	50,20 %	52,19 %	50,88 %	44,25 %

2006 : reclassement de la catégorie C

2007 : recrutement Police ASVP et transformation de CAE (médiathèque, ALSH...) en CDD

2009 : chèques CADO

2010 : non titulaires et contrats aidés rémunérés par LEC à compter de septembre. Vacataires ALSH vacances idem.

2011 : non titulaires et contrats aidés animation une année complète LEC – adhésion CNAS (taux de retour de 102,69 % ce qui est exceptionnel sur une première année de fonctionnement).

2012 : plan de formation et révision du Régime Indemnitaire à étudier (prise en compte financière fin 2012 début 2013)

Un effort est demandé au personnel dont le premier jour de congé de maladie ne sera plus remboursé.

La dernière augmentation de la valeur du point remonte au 1er juillet 2010 (+ 0,5 %)

Les salaires des fonctionnaires sont gelés en 2012. Les cotisations salariales CNRACL passent de 8,125 % à 8.39 %. Pour 2011, l'enveloppe à affiner serait de 2 600 000 €

En positif:

Formation +/- 10 000 € - autant en frais de déplacement (cotisation CNFPT : -0,1 % au 01/01/2012)

Recrutement animateur OMPCA 6 mois et +

Recrutement pour le sce technique – 2 agents à temps complet (un électricien recruté en nov 2011 et un agent de voirie en 2012) salaire intégral sur 2012

Recrutement d'un agent à temps complet pour le service comptabilité – urba – accueil – (contrat CUI pérennisé)

Personnel ludothèque : 20 h/sem = 14 000 €

contrat d'assurance du personnel augmentation de la cotisation de 5,90 à 6,81 %

Révision du régime indemnitaire

cotisation additionnelle du centre de gestion : + 0,05 % au 1/03/2012

SDIS: augmentation de 2,2 % par rapport à l'année 2011 de la contribution de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours. C'était + 1,5 entre 2010 et 2011 et + 1.2 % entre 2009 et 2010.

Tarifs

Augmentations des tarifs ces dernières années :

2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
2.30 %	1.80 %	1.80 %	1.60 %	3.00 %	1.20 %	1,50 %

Pour 2012 : variation de + 1.7 %, conforme à l'inflation prévisionnelle ou dans la logique : 2,2 % comme l'a fait le SDIS pour compenser 2011.

Mme Champagnac : Ce n'est pas par esprit purement comptable mais quand les recettes sont contingentées, si l'on ne suit pas l'augmentation du coût de la vie, la commune va s'appauvrir alors qu'elle doit aussi assurer son autofinancement.

L'augmentation des tarifs sera étudiée en commission des finances.

LA DETTE

Remboursement des emprunts

Intérêts : 193 119 € en 2012 Capital : 415 411 € en 2012

Profil d'extinction de la dette :

- 2012 2 prêts arrivent à échéance pour 224 352 € de capital (travaux au lac, rénovation de la Halle)
- 2013 3 prêts arrivent à échéance pour 431 756 € de capital (acquisition trésorerie, travaux Trésorerie, 1 er agrandissement école élémentaire).
- 2014 Aucune prêt ne s'éteint
- 2015 2 prêts arrivent à échéance pour 116 929 € de capital (menuiseries caserne de Gendarmerie ; travaux bureau de Poste)

En 2011, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt. Sa trésorerie par le fait de l'augmentation des droits de mutation et la perception du FCTVA a permis le règlement de l'acquisition du terrain destiné à l'école élémentaire.

Capacité de désendettement :

Le niveau de la dette se mesure à partir d'un ratio appelé "capacité de désendettement". Il rapporte l'épargne brute à l'encours et permet de connaître le nombre d'années nécessaire au remboursement de la dette en supposant que la commune y consacre tout son autofinancement brut.

Le seuil maximal de solvabilité généralement admis est de 15 ans avec une phase critique qui s'ouvre à partir de 12 ans.

Fronton: $5439373 \in /1007742 \in = 5,40$ années

Endettement par habitant avec emprunts simulés :

ENDETTEMENT PAR HABITANT ET EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DEPUIS 2006 AVEC SIMULATION

A iour au 14 février 2012

	Habts	Dette	Dette	Capital	Intérêts	Annuité
		en capital	Habitant			Habitant
2006	4598	4 838 726,93	1 052,35	372 326,05	182 834,27	120,74
2007	5117	4 731 333,00	924,63	368 736,00	171 313,00	105,54
2008	5117	4 334 571,00	847,09	352 040,00	140 793,00	96,31
2009	5117	3 975 873,06	776,99	313 429,08	173 954,60	95,25
2010	5303	4 782 444,02	901,84	361 241,48	181 157,29	102,28
2011	5455	5 909 992,80	1 083,41	414 619,72	207 805,55	114,10
2012	5554	5 495 373,04	989,44	415 410,66	193 118,84	109,57
2013	5600	6 175 362,37	1 102,74	431 888,63	195 963,92	112,12
2014	5630	5 743 473,73	1 020,16	419 167,26	223 545,70	114,16
2015	5660	5 324 306,46	940,69	435 281,65	207 896,74	113,64

Ce tableau retrace la dette en tenant compte des emprunts simulés

	Strate	Fronton
Dette par habitant 2010	1 136 €	1 311,00 €
Annuité par habitant 2010	120 €	94

La dette est à comparer au niveau de service de la commune.

M Rigal explique, à la demande de Mme Stragier, que le premier tableau de la dette retrace les emprunts propres à la collectivité alors que le second ajoute ceux qui sont souscrits par les Syndicats. A partir de 2012, les prêts des Syndicats n'apparaîtront plus dans la dette communale.

Mme Champagnac : stratégie pour 2012 :

La politique des investissements sera modérée compte tenu de la politique budgétaire de nos partenaires.

Une chance que les grands projets de Fronton soient déjà réalisés avec des financements croisés pour certains (Maison des Vins Etat-Région- CG31, OMPCA, Etat-Région-CG31 et association, terrain synthétique Etat-Région-Ligue Foot, crèche CG 31 - CAF).

Ce n'est donc pas la peine de rêver et de promettre la lune. Il faudra faire des choses simples. Des idées tout le monde en a dans les tiroirs. Des projets de voirie pour Fronton sont dessinés jusqu'en 2020.

Nous gérons les restrictions, il y a longtemps que je l'ai écrit, la maîtrise des dépenses publiques passe aussi par les collectivités. Des économies ont été faites sur le fonctionnement, sur des postes moins importants. La marge de manœuvre des collectivités va en se rétrécissant. Il faudra chercher beaucoup pour trouver d'autres sources d'économies.

INDICATIONS SUR L'ORIENTATION GENERALE PAR GRANDS THEMES

Cette liste d'orientations par thèmes peut varier en fonction de nouvelles priorités. Les réalisations ne peuvent se limiter à un seul exercice budgétaire dans la mesure où la majeure partie des projets dépend de consultations, de marchés publics ou tout simplement d'accords de subventions.

Education – Mme Moureaux:

Ecole primaire:

- climatisation 3ème préfa de la cour du bas
- matériel pour liaison froide en cantine
- travail avec le programmiste sur le dossier de la nouvelle école pour lancement consultation choix du maître d'oeuvre
- WC et lavabos dans cour du haut
- matériel pour les classes
- reprise tableau électrique école et cuisine

Ecoles maternelles:

- Balochan :
- matériel pour les classes
- Garrigues :
 - local rangement à créer
 - aménagement des locaux cantine pour recevoir de la liaison froide travaux pendant l'été
 - matériel pour les classes
 - reprise du tableau électrique
 - reprise des chenaux

Commun:

- Soutien aux classes de découverte.
- Préparation d'un nouveau marché cantine à effet au 1er septembre 2012
- participation financière aux trois enfants de Fronton scolarisés en CLIS à Bouloc.

M Pieralli : le programmiste va associer la FCPE pour faire participer les parents à la réflexion et c'est tout à fait normal. Ne pourrait-il, au même titre, associer les enseignants ?

Mme Moureaux : c'est déjà fait les rendez-vous sont pris.

M Pieralli : et nous, les élus de la minorité, quand allons-nous être invités en commission de travail ? Sinon par nos votes nous allons devoir valider des financements, mais si nous ne participons pas à ce travail il y aura un manque. Nous demandons aussi, comme chaque année, les comptes rendus des conseils d'école et un travail en commission. J'insiste fortement.

Mme Moureaux : je ferai une commission prochainement et vous adresserai les documents des conseils d'écoles mais je ne les ai pas tous.

M Pieralli : dans cette liste je ne vois pas le mur de l'extension de la maternelle Balochan.

M Garrabet : il est traité en fonctionnement par l'assurance dommage ouvrage. L'expert est passé et l'entreprise qu'il a désignée va intervenir.

Mme Stragier : si l'expert est passé, on pourrait peut-être nettoyer.

M Pieralli : y-a-t-il eu une commission de sécurité sur l'école primaire ?

M Garrabet : au primaire non, mais à la maternelle Garrigues la commission est passée et l'avis est favorable.

Mme Champagnac : il y en a eu une au lycée avec un avis défavorable.

M Pieralli : cela ne nous concerne pas directement.

M Garrabet : on participe à la commission dans les établissements publics comme dans les privés et on s'aperçoit qu'il y a des dysfonctionnements partout.

Social – jeunesse – Mme Déjean

- Maintien de la subvention versée au CCAS qui permet de développer la qualité des services offerts à la population en matière de jeunesse, d'aide aux personnes âgées et aux personnes en difficulté pass'sport qui va être élargi au niveau de la tranche d'âge,- ateliers mémoire et équilibre voyages seniors porté de 5 à 8 jours– secours. En 2011, la subvention de la commune a été de 630 211,55 €. Elle tient compte de l'encaissement sur le budget communal du CEJ à hauteur de 130 000 €.
- Ludothèque : acquisition mobilier et jeux
- Aménagement des locaux ALSH pour optimiser l'espace par une réorganisation.

- Arrosage espaces verts Centre de la Petite Enfance
- Enveloppe pour les actions du nouveau CMJF chasse à l'oeuf ...
- Soutien atelier "compétences clés" 6 personnes dont 4 Frontonnais. Formation assurée par le SARAP de Villemur.
- Maintien de l'adhésion au CNAS, de l'aide financière au paiement de la cotisation pour la garantie de maintien de salaire, chèque cadeaux pour le personnel
- Ludothèque Mme Fort qui travaille sur le dossier avec Mme Déjean

L'idée est d'installer la ludothèque dans la médiathèque (salle d'expo) pour amener une nouvelle population sur le site. Des contacts ont été pris avec la CAF, principal partenaire, pour une inscription au CEJ qui permettra d'obtenir des financements sur l'investissement pour l'acquisition mobilier et de jeux mais aussi le fonctionnement avec une aide en atténuation de la charge salariale.

La ludothèque sera dans les murs mais aussi hors murs avec par exemple une intervention au collège indemnisée sur les fonds du FSE.

Un contact a été pris avec les pompiers pour connaître de façon précise les contraintes et directives d'aménagement à respecter.

Dès que la CAF aura confirmé son accord, une présentation du projet sera faite en commission.

Sport – association - M Acquier:

- Aide aux associations (subventions et mise à disposition de locaux, de matériel ...)
- Projet d'aménagement de deux plateaux sportifs au stade phase APD
- Matériel sportif gymnase du lycée (filets de protection des impacts de ballons derrière les buts de hand).
- Création d'un local de stockage du matériel à la halle de sport
- Sautoir gymnase du lycée : remplacement des tôles et consolidation du toit
- réfection de deux terrains de tennis
- terrains des boulistes à reprendre

M Pieralli : pour l'aménagement du stade, l'enveloppe est passée de 200 000 à 300 000 €, est-ce que cela est dû à l'aménagement de deux plateaux sportifs ?

Mme Champagnac : en 2011, il s'agissait d'une estimation. Le SIV a chiffré les plateaux plus un parking de 70 places environ. C'est une demande ancienne du collège.

M Fardou : l'estimation est de 338 000 € avec un accès côté tennis pour les véhicules (arbitre, ambulances et approvisionnement des lieux). Certains postes du devis seront revus à la baisse.

M Pieralli : la réfection des terrains de tennis ?

M Acquier : il s'agit de l'entretien annuel. En 2013, il faudra, en plus, faire l'entretien du court couvert.

M Pieralli : le boulodrome est –il un frein ou un obstacle pour l'aménagement du Foirail ou peut-on le laisser sur place ?

Mme Champagnac : pour l'instant, il va rester sur le site. Ce n'est pas un obstacle même si on préférerait des allées dévolues à des espaces urbains, mais les boulistes ont le droit d'avoir des terrains. La seule contrainte est de mettre la réfection de ces allées dans l'OMPCA mais nous n'avons toujours pas de réponse de l'Etat et du Département. Vu le contexte financier, je ne prendrai pas le risque d'engager les travaux sans connaître tout le financement.

M Pieralli : je ne vois pas apparaître la ventilation du Dojo du gymnase ?

M Acquier : elle a été réalisée en 2011.

M Pieralli : je ne vois pas non plus la formation aux défibrillateurs ?

M Acquier : il y a plus de 6 mois nous avons répondu à l'appel de l'AMF qui lançait une commande groupée de défibrillateurs. Nous avons commandé un appareil pour l'Espace Gérard Philipe et deux séances de formation.

M Pieralli : où en est-on du parcours santé ?

M Acquier : il a été présenté en commission mais dans le contexte économique ce n'est plus une priorité. Le budget était de 30 000 à 50 000 €.

M Pieralli : peut-on avoir le premier projet ?

Mme Champagnac : ce projet n'engage que les lycéens qui y ont travaillé. Cette année la priorité est donnée aux plateaux sportifs du lycée. Le parcours sportif est remis à des jours meilleurs.

Bâtiments communaux – M Garrabet :

- Entretien et la réhabilitation des bâtiments communaux y compris travaux en régie
- Maison de l'Agriculture : réfection des communs (peintures, tapisseries, escalier), étude d'aménagement d'une nouvelle salle de réunion, changement des volets au 1er étage façade parking
- Maison des vins : restauration parquet vitrine du terroir, isolation acoustique salle de réception, mise en place d'un avertisseur de présence, étanchéité du balcon et installation d'un arrosage

Mme Barroso: pourquoi restaurer le parquet?

M Garrabet : lors des travaux, l'architecte, optimiste, l'avait voulu brut mais il s'abîme vite. Il s'agit donc de poncer et de vitrifier.

M Escudier : comment se fait-il que l'architecte n'ait pas prévu l'insonorisation ?

M Garrabet : il avait proposé un avenant qui n'a pas été retenu.

- Préau et aménagement de la voirie : nouveau projet suite aux considérations de l'ABF. Nouvelle phase de réflexion sur l'usage du bâtiment.
- Espace G. Philipe : réfection du bandeau en façade (étanchéité, zinguerie), réfection mur d'entrée, complément en chaises et tables. Reprise de la sonorisation
- Ancienne station de pompage La Bayne : toiture
- Salle de la lyre : fenêtres et volets à reprendre
- Accessibilité des ERP : travaux de la 1ère tranche à réaliser et étude 2ème tranche.

Mme Stragier : qu'est ce qui a été fait ?

M Garrabet : des changements de portes dans les écoles.

Mme Champagnac : la demande de subvention a été déposée par type de travaux mais on nous demande aujourd'hui de découper aussi par bâtiment sachant que sont exclus du bénéfice d'une aide départementale les travaux inférieurs à 762 €. Le dossier est donc à reprendre.

• Réhabilitation d'un logement en 2 logements d'urgence. Travaux été 2012

Mme Champagnac : c'est moins scandaleux que ce que vous écrivez. Les enveloppes des offres sont ouvertes, l'analyse est en cours. Il faut s'habituer à la longueur administrative. Nous avons aujourd'hui un logement d'urgence et avant la fin de l'année nous en aurons trois. Vous pourrez l'écrire!

- aménagement de sanitaires accessibles PMR dans le local Poids Public et les "WC" du parking Garrigues
- Médiathèque : pose d'une rampe dans l'escalier à hauteur d'enfants isolation Rdc / étage salle future ludothèque
- Mairie: reprise des menuiseries et volets. Alarme anti intrusion (obligation police armes)
- Eglise : travaux de réparation des carillons et étude de la reprise du câblage de la sonorisation. Nettoyage annuel de la toiture des chapelles (pigeons)

Mme Stragier : la réparation des carillons, il s'agit des cloches ou du mur car il me semble que le clocher a besoin de quelque chose, on voit des fissures.

M Garrabet :il s'agit des cloches. Pour le clocher, un maçon est monté et nous devons surveiller l'évolution des fissures.

- ancienne menuiserie : reprise toiture
- Poste : remplacement garde corps du quai
- étude mise aux normes légionellose pour gymnases
- étanchéité toiture ancien local technique piscine
- gymnase du lycée : reprise des fermetures des issues de secours
- Gendarmerie : peinture murette et grilles, poursuite réhabilitation logements
- appartements avenue Adrien Escudier : réfection des balcons

M Pieralli : et la réfection des appartements ?

M Garrabet : les reprises sont régulières, on fait des travaux tous les ans. Dernièrement ils ont consisté à remplacer les menuiseries existantes par des isolantes.

M Delbrel :en quoi consistent les mesures contre la légionellose ?

M Garrabet : les installations sanitaires de production d'eau chaude sont soumises à des contrôles et à des mises aux normes.

M Pieralli : avons-nous encore du plomb dans ces bâtiments ?

M Lugou: non nous n'en avons plus.

M Balmary : à l'entrée de la halle de sports le bardage est tombé, ce n'est pas dangereux mais ce n'est pas esthétique.

M Garrabet : on le note, on interviendra.

M Pieralli : toujours dans un esprit amical, la toiture de l'ancienne station de pompage est régulièrement inscrite. Quand va-ton se décider à refaire ces 30 m²?

M Garrabet : ce bâtiment n'a pas d'usage et le coût des travaux fait peur.

M Lugou : on pourrait le mettre hors d'eau et traiter l'intérieur ensuite.

M Pieralli : il y a deux ou trois ans la commune a préempté le bâtiment 8 allée Jean Ferran avec, à l'échéance de 5 ans un projet passe partout. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Mme Champagnac : ce local est un local associatif occupé par deux associations : patrimoine Frontonnais qui avait du matériel dans plusieurs garages privés. L'association végétait et réclamait depuis plusieurs années un local. Nous logeons aussi l'ACVA qui participe à la promotion du terroir. Nous n'avons pas d'autre projet immédiat pour ce bâtiment qui est occupé par les associations.

M Pieralli : ce local est occupé avant que l'on puisse y mettre un projet.

Mme Champagnac : l'intérêt de ce bâtiment est d'avoir un accès sur un terrain à l'arrière qui permettra de repenser beaucoup de choses à Fronton et de construire la ville. Nous ne sommes pas pressés d'y faire autre chose actuellement qu'une maison des associations.

M Pieralli : nous adhérons totalement à l'achat de la partie arrière. Si une vente à lieu il faut préempter.

Environnement – développement durable :

 Diagnostic de l'éclairage public SDEHG (demande d'étude pour horloges astronomiques) et diagnostic énergétique de 2 bâtiments communaux terminés, travaux à prévoir

M Lugou : le SDEHG ne conseille pas trop les lampes à leds sauf pour les cheminements piétons. Un test est en cours rue Jules Bersac. La seule solution pour l'économie dans l'éclairage public est la mise en place d'horloges astronomiques avec réducteur de puissance.

Pour le diagnostic énergétique, l'amortissement est tellement long (30 ou 35 ans parfois) pour un investissement de 400 000 €. La commission statuera dans ce domaine.

Mme Barroso: quand se tiendra la commission?

M Lugou : on va inscrire une somme au budget et on se réunira ensuite.

• Aménagement et/ou plantations sur le rond point à l'entrée de ville (RD4). Les devis arrivent, il faudra donc choisir entre les projets y compris celui des agents du service technique qui présenteront leur projet prochainement.

Mme Stragier; c'est très bien.

Mme Champagnac : il faudra avoir les moyens. Faire un aménagement oui mais pas le château de Versailles.

Plantation talus école Balochan (chantier d'insertion)

Mme Stragier : il est grand temps, depuis que l'école est faite il fallait le finir.

Mme Champagnac : depuis 3 ans que vous êtes élus, vous voyez bien qu'il faut faire des choix en permanence. On ne finit pas les projets d'un seul coup. Le talus ce n'était pas la priorité. D'ailleurs en commission d'urbanisme, M Balmary avait trouvé le devis trop cher. Le projet a donc été remis.

Mme Stragier: cela ne donne pas une bonne image aux enfants.

Mme Champagnac : cela ne participe pas au degré d'éducation.

M Balmary : on aurait pu le faire comme c'est prévu aujourd'hui depuis longtemps.

- Dématérialisation fin de la procédure de tests mise en production deuxième semestre.
- Dématérialisation des délibérations et des arrêtés procédure Actes actuellement les documents sont portés par la Police Municipale à la Préfecture. Ce procédé permettra de déposer directement arrêtés et délibérations sans déplacement.
- Covoiturage

Mme Fort : projet de l'association Covoiturons sur le Pouce qui a été initié par Moissac qui fait partager son expérience. L'objectif n'est pas de couvrir de grands trajets mais de rejoindre des points comme la gare, l'arrêt de bus ou le métro. A la charge de la commune, le choix des arrêts et les panneaux.

 Curage du lac – M Lugou. Très difficile à chiffrer car le volume précis de la vase à enlever n'est connu que pendant les travaux. Des devis sont en cours.

Mme Stragier : quelle utilisation est prévue pour la vase ? (engrais ...)

M Lugou : nous en avons déjà pas mal sur des terrains. Affaire à suivre à court terme.

<u>Culture – manifestations – Mme Fort :</u>

- Maintien des animations culturelles en lien avec la médiathèque.
- Festival musique en vignes : soutien à l'association organisatrice
- Festival du cinéma « voyage en cinéma »
- Soutien à Cinéfol 31
- Poursuite des manifestations : automnale des arts, festival « des enfants et des livres », fête de la musique, concert des vendanges, spectacle des petits Frontonnais ...
- Expositions à la médiathèque

- Signalétique médiathèque côté Mairie avis favorable ABF
- Soutien aux associations culturelles
- pose de cimaises escalier médiathèque pour expo productions d'enfants
- acquisition de bacs à BD pour la médiathèque

Police - sécurité - Mme Champagnac :

- Poursuite de l'opération tranquillité vacances, rondes de nuit horaires d'été
- Présence sur le terrain et particulièrement aux abords des établissements scolaires aménagement des horaires de service pour plus de présence aux abords du collège et du lycée
- Reconduction action "permis piétons" en élémentaire
- Battues aux pigeons régulièrement organisées. Éradication des ragondins au lac avec le concours de l'association de chasse et des piégeurs
- adaptation de la convention Gendarmerie-police municipale aux nouveaux textes
- acquisition d'un épandeur de sel pour faciliter le travail des agents en cas de neige
- acquisition d'un nouveau défibrillateur dans le marché de l'AMF

Action économique – Mme Champagnac :

 Zone artisanale : lots aménagés à la vente. Commercialiser les lots. Etudier la reprise de la voirie du premier lotissement

Le dernier sous-seing privé a été annulé car l'acheteur n'a pu obtenir le prêt. Nous avons actuellement un contact mais le contexte n'est pas favorable.

- OMPCA –lancement de la première phase, recrutement de l'animateur au 1er janvier 2012
- Soutien à Fronton, Saveurs et Senteurs
- Enveloppe pour toiture 25 rue de la République si défaillance du propriétaire. 25 000 €

M Pieralli : si la commune doit démolir, comment pourra t-elle récupérer la somme engagée ?

Mme Champagnac : un titre de recette à l'encontre du propriétaire sera émis pour le montant de la dépense, à charge au Trésor Public de le recouvrer sur une éventuelle vente par exemple.

Mme De Billerbeck quitte la séance et sera représentée par Mme Déjean qui porte son pouvoir.

M Pieralli : pour revenir sur l'OMPCA, seule la Région a attribué son aide, peut-on avoir les chiffres ?

Mme Champagnac : on vous communiquera les chiffres précis.

Information complémentaire : un marché de pays est prévu le 20 juillet à Fronton.

<u>Urbanisme - Voirie - réseaux - M. Fardou :</u>

• Le pool – 2ème année (1 000 0000 € de travaux sur 2 ans) - Liste détaillée des travaux communiquée : travaux imminents chemin de Bayssade avec busage et trottoirs sur un côté. Aménagement de l'intersection de l'impasse de la Marnière et de la rue P. Contrasty. Reprise du haut de la rue Pierre Contrasty pour éviter les problèmes de toitures. Busage du fossé le long de Nizezius. Aménagement de l'intersection de la rue du 8 Mai avec la rue Jules Bersac.

A l'étude : renforcement du chemin de Peyrounets, parking « vert » près de la Maison des vins, parking au stade, parking poids lourds près du CTM pour les véhicules de la fête, la rue derrière la Halle et le parking et l'accès à la future école élémentaire.

 Urbanisation sur RD: Balochan en 2012 avec dévoiement de la départementale. En attente de la commission permanente du Conseil Général. Il faut savoir que les nouveaux critères font que la commune dispose de programmes d'urbanisation jusqu'en 2020.

M Pieralli : en attente de la commission permanente du Conseil Général cela veut dire qu'ils ont le dossier ?

M Fardou : il passerait probablement en commission du mois de mars.

- Eau : travaux en centre ville rues Alain de Falguières, de la Garenne et des Jardins.
- Assainissement : travaux au niveau du lac et remontée vers la route de Castelnau programmes Départementaux et éventuellement un programme d'Etat s'il nous est accordé.
- Etude d'urbanisme dans le cadre de l'OMPCA
- Mise en place d'une zone bleue

Mme Champagnac : un avant projet de 60 places a été présenté en réunion. Depuis j'ai appris qu'une pétition circulait contre cette zone bleue.

M Pieralli : le groupe est favorable à une zone bleue donc nous pouvons dire qu'à l'unanimité le Conseil Municipal est d'accord. J'ai été interpellé par des riverains de la rue de la République. Il faut trouver un consensus sur certains points et ne pas s'arrêter à une pétition. Il faut que la zone bleue existe.

Mme Champagnac : on verra mais si tout le monde signe cette pétition, pourquoi engager des sommes pour quelque chose dont personne ne veut, alors qu'à l'origine c'est une demande des commerçants confirmée par AID.

M Pieralli : l'obligation de l'aire pour les convoyeurs de fonds réduit la zone bleue.

<u>Administration – Mme Champagnac:</u>

- étude d'acquisition d'un logiciel de création et de gestion des marchés publics
- renouvellement du matériel informatique défectueux

<u>Communication – vie locale – Mme Coquet :</u>

- Soutien à l'office de tourisme 0,40 €/habitant
- Signalétique historique en 5 points du centre ville. 2000 € si plan de financement bouclé par Office. On peut aussi en installer 2 en 2012 et en 2013.

M Pieralli : aucune subvention n'a été accordée ? Connaît-on le coût d'un panneau ? le Pays a-t-il été sollicité ?

Mme Coquet : la Région a été saisie de la demande. Un panneau coûte 670 €. En attendant un dépliant a été réalisé, il est disponible à l'Office.

- Site Internet mairie nouveau site au printemps (8 319 € Cosiweb)
- Communication nouveau prestataire +/- 12 000 €
- remplacement du panneau lumineux rue de la République 15 000 €

PROSPECTIVE DES GROS INVESTISSEMENTS

Ce document est un support de travail qui illustre la volonté de situer l'action municipale dans la durée sans connaître les éventuelles évolutions législatives qui pourraient remettre en cause cette prospective.

Ces documents seront donc amenés à évoluer en terme financier mais aussi dans le temps en fonction de la capacité de la commune à dégager un autofinancement annuel suffisant qui permettra le respect de la prospective.

ACQUISITION FONCIER ECOLE							
	J	Date prévisionnelle	e de réalisation : 20)11			
]	DEPENSES TTO			RECETTES			
Nature	Montant	% de réalisation	Subvention	Montant	% d'encaissement		
Acquisition	800 000	98 %	Etat DGE	333 187	0 %		
			Région				
			CG 31				
			Autre				
			Emprunt	466 813	0 %		
			FCTVA				

La commune doit régler sur 2012 les frais de notaire et encaisser la subvention dont le versement est prévu en mars. La Trésorerie a permis le paiement du terrain sans emprunt.

M Pieralli : pour la construction de l'école vous êtes toujours sur la volonté d'une seule école élémentaire, vous n'envisagez pas d'associer une école maternelle ?

Mme Champagnac : le terrain permet de le faire mais les moyens de la commune sont limités. Le besoin aujourd'hui est d'une école élémentaire. C'est une nécessité absolue mais avec 20 000 m² cela offre des possibilités pour plusieurs équipements publics. Aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de faire plus que cette école.

M Pieralli : nous voudrions savoir si vous avez fait une projection des enfants à scolariser dont les familles s'installeront dans le lotissement l'Origan en projet pour 2012-2014.

Mme Moureaux : mais comment faire une projection de ce type ?

M Pieralli : tout ça pour dire qu'il existe 8 classes de maternelle. Balochan va céder 3 classes .Il y a une projection à faire pour 2014 mais aussi pour plus loin. Aujourd'hui le discours est nouveau.

Mme Champagnac : groupe scolaire cela signifie deux écoles mais la priorité c'est l'école élémentaire. Je n'ai jamais changé d'idée.

M Balmary: si nous étions plus informés en commission, nous ne poserions pas ces questions.

Mme Champagnac : la vue de l'actualité dépend de votre humeur, on l'a vu pour les logements sociaux.

M Pleralli : vous avez été invitée par le Conseil Général à une réunion à Castelnau, vous n'étiez pas là, vous auriez entendu le conseiller Général en charge de l'OPAH 31. Aujourd'hui nous entendons que le discours a changé.

Mme Barroso: vous avez dit la priorité. Sur quoi vous basez-vous pour dire qu'il n'y aura que des enfants de 6 à 11 ans. Mme Champagnac: quand la nouvelle école élémentaire sera construite, l'annexe de Balochan sera libérée et la maternelle disposera de trois classes de plus.

M Pieralli : et vous gardez l'école Garrigues.

Mme Champagnac : Fronton n'est pas plus "accidentogène" que Toulouse où se trouvent des écoles maternelles en ville. Ce n'est pas plus dangereux d'autant que les enfants sont accompagnés des parents.

M Pieralli: c'est notre vision.

Mme Champagnac: vous avez une vision idyllique portée par le leitmotiv des parents.

M Pieralli : l'enveloppe du préau a baissé.

Mme Champagnac : si vous avez de la fierté de cette rue, moi je n'en ai pas. Si ça vous fait plaisir, continuez, vous voulez le raser ?

M Pieralli : nous persistons à vous dire que nous sommes fiers de le rénover.

Mme Champagnac : vous faites l'amalgame des travaux de bâtiment et de la voirie. Vous voyez cette rue encore en terre battue alors que Fronton se targue de disposer de belles structures. Curieusement vous ne voulez pas le raser mais vous ne me dites pas ce que l'on en fait. Alors on le rase ou le restaure ?

M Pieralli : on le restaure. Mais vous avez mis 10 ans de votre mandat de Maire pour le faire. Vous auriez pu le faire avant.

Mme Champagnac : parce que vous croyez que l'on n'a rien fait ? Entre le préau et le Lycée j'ai choisi le Lycée. Entre le préau et la médiathèque j'ai choisi la médiathèque. Entre le préau et l'école maternelle j'ai choisi l'école. Nous avons obtenu 6 millions d'euros de subvention du Conseil Général, vous ne pouvez pas dire qu'en 10 ans rien ne s'est fait.

M Pieralli : les 260 000 € de travaux, hors voirie, auraient dû être faits depuis 10 ans.

Mme Champagnac : on a construit, une école, une médiathèque, un CTM, une crèche, agrandi la Gendarmerie. ... Curieusement vous ne me reprochez pas de ne pas avoir fait les plateaux sportifs plus tôt.

M Pieralli : vu les trois dernières conventions, vous dites qu'il y a des choix à faire, mais ils sont déjà faits.

Mme Champagnac : je vous demande d'avoir le courage de votre opinion.

M Pieralli : on le restaure mais pas à 260 000 €.

Mme Champagnac : alors on le laisse ouvert et il sera toujours taggué, sali et servira de lieu de rencontre et de toilettes.

M Balmary: doit-on faire autant? On n'a pas vu les plans, on ne sait pas ce que vous voulez en faire.

Mme Champagnac : vous me reprochez de ne pas avoir fait le préau en 10 ans, je me vante d'un autre bilan que ça. C'est vraiment une petite querelle de rien du tout. On va perdre bien plus d'argent avec les nouvelles règles du Conseil Général qu'avec le préau et vous vivez ça comme une fatalité.

M Pieralli : vous le savez bien, ces nouvelles règles sont la résultante de la réforme des collectivités.

Mme Champagnac : ce n'est pas le préau qui mettra la commune de Fronton en difficulté. Ne vous trompez pas !

Mme Barroso : ce n'est pas M Pieralli qui est responsable des financements du Conseil Général!

Mme Champagnac : lisez le rapport de la Cour des Comptes. Il est signé de M. Migaud, Président socialiste.

M Pieralli : n'essayez pas de nous faire porter la responsabilité de l'Etat. Nous siégeons ici depuis 4 ans et vous depuis 10 ans.

Mme Champagnac : que c'est petit !!

NOUVELLE ECOLE ELEMENTAIRE							
	Date	e prévisionnelle de	réalisation : 2012 -	- 2013			
	DEPENSES			RECETTES			
Nature	Montant	% de réalisation	Subvention	Montant	% d'encaissement		
Travaux Ecole	2 550 000		Etat DGE 60 %	1 530 000			
			Région				
			CG 31				
			Autre				
			Emprunt	630 000			
			FCTVA	390 000			

AMENAGEMENT PREAU							
	Date	e prévisionnelle de	réalisation : 2012	- 2013			
l	DEPENSES TTO	C		RECETTES			
Nature	Montant	% de réalisation	Subvention	Montant	% d'encaissement		
Travaux bât.	260 000		Etat				
Travaux voirie	190 000		Région				
			CG 31	180 000			
			Autre				
		Emprunt	201 000				
			FCTVA	69 000			

UR	URBANISATION RUE DE BALOCHAN - 71 a – 1ère tranche							
	Ι	Date prévisionnelle	de réalisation : 20	12				
]	DEPENSES TTO		RECETTES					
Nature	Montant	% de réalisation	Subvention	Montant	% d'encaissement			
Travaux	180 000		Etat					
			Région					
			CG 31	58 000				
			Autre					
			Emprunt	95 000				
			FCTVA	27 000				

	AMENAGEMENT DU STADE – 1ère tranche							
	Dat	e prévisionnelle de	réalisation : 2012	- 2013				
l	DEPENSES TTO	C		RECETTES				
Nature	Montant	% de réalisation	Subvention	Montant	% d'encaissement			
Travaux	300 000		Etat					
			Région					
			CG 31	125 000				
			Autre					
			Emprunt	129 000				
			FCTVA	46 000				

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Les communes de plus de 3500 habitants sont tenues de présenter, lors du débat un certain nombre de ratios qui s'inscrivent dans un objectif de transparence des finances publiques. Les données communiquées émanent du Trésor Public et concerne n-2. Elles ont l'avantage d'être plus récentes que les ratios communiqués par la DGCL (n-3 ou n-4 parfois).

Ces ratios permettent de comparer les communes dans une même strate démographique, même si chaque commune œuvre dans un contexte différent, mais aussi d'analyser des situations données et d'apporter les réponses adéquates.

Département : Haute GaronnePoste :031011Instruction comptable : M14N° INSEE :202Population avec double comptes :5.303 habitantsGestion :2010

Catégorie démographique de 5.000 à 9.999 habitants Date de traitement : Mardi 31 janvier 2012

Situation définitive

		Montant en € par hab pour la catégor démographique		
	Montant en €	Commune	Département	Région
FONCTIONNEMENT				

		Montant en € par hab pour la catég démographique		
	Montant en €	Commune	Département	Région
Total des produits de fonctionnement = A	5.284.858	997	1.014	1.027
dont : Produits de fonctionnement réels	5.257.270	991	968	994
dont : Impôts locaux	2.645.985	499	384	390
Fiscalité reversée	0	0	175	164
Autres impots et taxes	184.295	35	46	47
Dotation globale de fonctionnement	1.277.954	241	187	201
Autres dotations et participations	176.509	33	76	85
Total des charges de fonctionnement = B	4.173.364	787	866	897
dont : Charges de fonctionnement réelles	4.066.543	767	793	831
dont : Charges de personnel (montant net)	1.952.110	368	423	441
Achat et charges externes (montants nets)	994.538	188	202	214
Charges financières	242.202	46	24	34
Contingents	241.395	46	54	45
Subventions versées	442.526	83	61	64
Résultat comptable = A - B = R	1.111.494	210	148	130
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1.190.727	225	175	163
INVESTISSEMENT				
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	4.784.276	902	402	427
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	955.426	180	111	105
Dettes bancaires et assimilées(hors ICNE) (1)	1.410.000	266	47	91
Autres dettes à moyen long terme	144.629	27	7	5
Subventions reçues	1.526.446	288	88	70
FCTVA	545.318	103	48	45
Autres fonds globalisés d'investissement	95.636	18	20	15
Amortissements	102.501	19	30	35
Provisions	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	3.688.712	696	371	418
dont : Dépenses d'équipement	2.967.073	560	283	284
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	322.928	61	58	101
Remboursements des autres dettes à moyen long terme	231.364	44	20	12
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0
Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	-1.095.564	-207	-31	-9
+ Solde des opérations pour compte de tiers	-1.033.304	0	1	2
Besoin de financement de la section d'investissement	-1.095.564	-207	-29	-7
Résultat d'ensemble	2.207.058	416	178	137
DETTE	2.207.030	410	170	137
Encours total de la dette au 31 décembre	6.949.870	1.311	638	897
dont encours des dettes bancaires et assimilées	5.776.665	1.089	566	838
	500.281	94	82	135
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)		94	0	
Avances du Trésor (solde au 31/12)	1 940 727		-	100
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	1.849.737	349	268	190

Département : Haute Garonne Poste : 031011
Instruction comptable : M14 N° INSEE : 202
Population avec double comptes : 5.303 habitants Gestion : 2010

Catégorie démographique de 5.000 à 9.999 habitants Date de traitement : Mardi 31 janvier 2012

Situation définitive

		Montant en € par hab pour la caté démographique			
	Montant en €	Commune	Commune Département Région		
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	1.398.669	264	194	197	
Résultat comptable = A - B = R	1.111.494	210	148	130	
Produits de fonctionnement réels	5.257.270	991	968	994	
Charges de fonctionnement réelles	4.066.543	767	793	831	
Capacité d'autofinancement brute = CAF	1.190.727	225	175	163	
Produits de cessions d'immobilisations	4.320	1	32	24	
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	867.799	164	116	61	

	la caté	la catégorie démographique		
	Commune	Département	Région	
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	50,33	39,67	39,24	
Dotations et participations reçues	27,67	27,10	28,76	
dont Dotation Globale de Fonctionnement	24,31	19,28	20,26	
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	24,46	25,49	25,75	
Charges de personnel (montant net)	48,00	53,38	53,03	
Charges financières	5,96	3,06	4,13	
Contingents	5,94	6,86	5,35	
Subventions versées	10,88	7,66	7,74	
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net(1)	29,25	41,14	21,60	
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	47,52	16,47	31,86	
Subventions reçues	51,45	31,00	24,55	
FCTVA	18,38	16,99	15,74	
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31décembre / CAF	4,85	3,24	5,15	
Annuités des dettes bancaires et assimilées(1) / EBF	0,36	0,42	0,69	

Département :HAUTE-GARONNETrésorerie :031011Instruction comptable :M14N° INSEE :202Catégorie démographique :de 5.000 à 9.999 habitantsGestion :2010

Régime fiscal : Date de traitement : Mardi 31 janvier 2012

I - L ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

Données socio-démographiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Population légale	5.303 habitants			
Nombre de foyers fiscaux	2.869			
Part des foyers non imposables	46,8 %	39,8 %	46,5 %	44,9 %
Revenu fiscal moyen par foyer	22.505	24.797	22.155	23.791

Données économiques	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Movenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	2.206 logements		J	
-> dont part de résidences secondaires	2,9 %	2,0 %	5,0 %	9,6 %
-> dont logements vacants	0	5	8	4
Bases communales imposées en foncier bâti	4.020.583			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	80,1 %	65,7 %	67,8 %	62,1 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	0,0 %	1,1 %	1,9 %	4,1 %
-> dont % locaux d'habitation soumis à la loi de 1948	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
-> dont % autres locaux passibles à la TH (%)	0,0 %	0,1 %	0,2 %	0,3 %
-> dont % locaux à usage professionnel ou commercial	17,8 %	23,1 %	20,8 %	20,3 %
-> dont % établissements industriels et assimilés	2,1 %	10,1 %	9,3 %	13,1 %
Nombre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	292	392	404	358
-> dont au profit de la commune	292	104	104	89
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à TPU/TPZ	0	288	300	268
Nombre d'entreprises imposées à la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises	209	234	216	211
-> dont au profit de la commune	209	63	55	51
-> dont au profit du GFP (commune membre d'un GFP à TPU/TPZ)	0	171	162	160

BUDGETS ANNEXES

Budget Eau potable

Situation de clôture 2011

- Fonctionnement excédent de l'exercice : 62 797,01 €
- Investissement excédent de l'exercice : 128 670,39 €
excédent de clôture n-1: 57 151,08 €
RAR dépenses : 1 096 800,00 €
RAR recettes : 96 850,00 €
Situation finale : déficit 814 128.53 €

En investissement:

- programme complémentaire 2009 rue Alain de Falguières obtenu : 75 500 € HT pour un montant de travaux estimé à 127 850.00 € HT hors honoraires.
- programme 2010 Jean Ferran, Barry del Agnel, Jardins et Garenne obtenu 114 000 € HT pour un montant de travaux estimé à 238 000 € HT hors honoraires.

Le marché des travaux a été attribué dernièrement. L'ordre de service sera donné dans les mois qui viennent. L'objectif étant qu'une grande partie de ces travaux soient réalisés d'ici la fin de l'été afin que la commune puisse prétendre, au titre de 2013, à une programmation départementale.

En matière de tarifs au m3, l'augmentation sera étudiée en commission avec des éléments budgétaires plus précis.

Budget Assainissement

Situation de clôture 2011

-	Fonctionnement	excédent de	363 507,54 €
_	Investissement	déficit de l'exercice	224 449,02 €
		déficit de clôture n-1	13 334,52 €
		RAR dépenses	936 000,00 €
		RAR recettes	242 008,00 €
		Situation finale : déficit	931 775,54 €

L'excédent de fonctionnement est conjoncturel, il provient du fait que la collectivité a rattaché à l'exercice 2010 la somme de 155 000 € qui permettait de rembourser le SMEA sur le coût de la compétence traitement des eaux usées. Ce Ce coût a été estimé en 2009 sur la base d'éléments approximatifs dans la mesure où la STEP était juste en service.

Fin 2011, après plusieurs réclamations auprès de SMEA, la commune a obtenu de régler deux avances de 80 000 € pour 2010 et 80 000 € pour 2011. Le SMEA n'ayant toujours pas produit le décompte précis de la part que la commune doit lui reverser.

Avec les éléments en notre possession aujourd'hui, on peut penser que le montant à reverser annuellement au SMEA sera voisin de 100 000 € et non de 155 000 € comme prévu.

En investissement:

- programme 2010 "du lac vers route de Toulouse" 1ère tranche montant de travaux estimé à 330 312.75 € HT hors honoraires, programmation accordée : 72 000 € soit une subvention de 21 600 €.
- programme 2011 "du lac vers rte de Toulouse" 2 ème tranche montant de travaux estimé à 334 909,66 € HT hors honoraires, programmation accordée : 68 000 € soit une subvention de 20 400 €.
- programme de DETR 2011 Sautic-Capdeville montant de travaux estimé à 400 016 € HT hors honoraires, subvention accordée de 200 008 €. Travaux réalisés à 95 %.

Les programmes départementaux 2010 et 2011 débuteront dès que le marché sera attribué. Consultation lancée.

programme de DETR 2012 – demandé pour "du lac vers route de Toulouse" 3ème tranche. Montant de 463 789,52 € de travaux estimés.

En matière de tarifs au m3, l'augmentation sera étudiée en commission avec des éléments budgétaires plus précis.

Budget Caisse des écoles

Situation de clôture 2011

- Fonctionnement exercice excédent de 2 023,06 €
Cumul excédent 3 634,58 €

La prévision budgétaire 2012, sera faite comme les années précédentes en fonction des effectifs estimés pour la prochaine rentrée. La subvention par élève sera versée en septembre sur le constat réel de rentrée.

Budget ZAD

Réalisation du budget 2011 à hauteur de :

Fonctionnement
 Investissement déficit de l'exercice de déficit cumulé
 511 599,34 €
 5 056,04 €
 367 679,73 €

La société qui souhaitait installer une unité d'embouteillage vient de nous informer qu'elle ne donnait pas suite faute d'un financement suffisant.

Malgré la pose d'un panneau publicitaire, la commune ne reçoit pas de demandes d'implantation. Le budget est déficitaire, seule la vente de lots pourrait permettre de rétablir l'équilibre mais la conjoncture n'est pas favorable.

Budget Pompes Funèbres

Le service a été équilibré par une subvention d'exploitation versée par la commune d'un montant de 9 993,50 €. Comme évoqué l'an passé, ce budget devra être clôturé avec effet au 31/12/2011 après vote du CA 2011 et délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte que le débat d'orientation budgétaire 2012 s'est régulièrement tenu.

ADMINISTRATION

2012 - 07 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

La commune essaie d'utiliser les nouvelles technologies pour développer l'administration électronique et dématérialiser certaines pièces. Les délibérations et arrêtés communaux sont aujourd'hui portés au contrôle de légalité par les agents de la Police Municipale. C'est une perte de temps et d'argent (carburant et usure du véhicule). L'Etat accepte, par convention, de recevoir les délibérations, décisions et arrêtés relevant de la commande publique, du domaine et du patrimoine, de la fonction publique, des institutions et de la vie politique, des finances locales...par voie électronique. Cette mise en œuvre nécessite la signature d'une convention et la souscription au module "Actes".

<u>Délibération</u>:

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles 231-1, L3131-1 et L1414-1 du Code général des collectivités territoriales, et par décret n°2055-324 du 7 avril 2005.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif Contrôle de légalité Actes commercialisé par la société Berger Levrault,
- d'autoriser Mme le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

Résultat du vote :

Votants: 27 - Nuls: 0 - Pour: 27 - Dont pouvoir: 6- Abst.: 0 --contre: 0

BATIMENTS

2012 -8 : révision triennale du loyer de la caserne de Gendarmerie – OI n°5735

Le bail administratif du 22 août 2008 a renouvelé à l'Etat la location des locaux abritant la caserne de Gendarmerie pour une durée de 9 ans à compter du 1er avril 2006 pour un montant de 45 208,10 €/an. Au terme de la première période

triennale le loyer a été révisé et porté à 56 386,32 € par an. Les travaux d'extension ont généré une augmentation du loyer de 10 446 € soit 66 832,32 à compter du 1er septembre 2010.

La révision porte le loyer de la troisième période à 67 893,54 €.

Délibération:

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet d'avenant de révision du bail administratif des locaux de la caserne de Gendarmerie. Ce projet de révision porte le loyer à 67 893,54 € par an à compter du 1er avril 2012. les autres conditions du bail sont inchangées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- accepte de signer avec l'Etat un avenant de révision du bail administratif relatif aux locaux de la Gendarmerie à compter du 1er avril 2012 pour un montant annuel de 67 893,54 € par an,
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant au bail et l'ensemble des pièces liées à cet engagement.

```
Résultat du vote :
Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 6- Abst. : 0 --contre : 0
```

2012 - 9: avenant n°1 convention S.F.R.

<u>Délibération</u>:

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant à la convention du 31 août 1998 qui autorise la Société Française du Radiotéléphone à exploiter un relais de téléphonie mobile sur le réservoir d'eau potable de la route du Terme – parcelle D 574.

L'avenant porte sur la modification de la durée de la convention : 12 ans, le loyer et son indexation : 5000 € HT par an indexé de 2 % par an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire,

- accepte le projet d'avenant à la convention du 31 août 1998 qui fixe les conditions de mise à disposition du réservoir d'eau potable sis sur la parcelle D 574 sur lequel sont installés les équipements d'émission-réception de téléphonie mobile de l'opérateur S.F.R.
- accepte le nouveau montant du loyer fixé à 5 000 € HT par an pour une durée de 12 ans avec une indexation de 2 % par an,
- autorise Mme le Maire à signer le bail et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.
- dit que l'accès aux équipements techniques installés sur le réservoir devra se faire exclusivement par l'extérieur.

```
Résultat du vote :
Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 6- Abst. : 0 --contre : 0
```

2012 - 10 : Bail avec ORANGE

Délibération:

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le projet de nouveau bail qui autorise la société Orange France à exploiter un relais de téléphonie mobile sur le réservoir d'eau potable de la route de Castelnau – parcelle F 23.

Le nouveau contrat court sur une durée de 12 ans et le loyer annuel a été réévalué à 5 000 € avec une augmentation annuelle de 2 % par an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire,

- accepte le nouveau bail qui fixe les conditions de mise à disposition du réservoir d'eau potable sis sur la parcelle F
 23 sur lequel sont installés les équipements d'émission-réception de téléphonie mobile de l'opérateur Orange France
- accepte le nouveau montant du loyer fixé à 5 000 € HT par an pour une durée de 12 ans avec une indexation de 2 % par an,
- autorise Mme le Maire à signer le bail et l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier,
- dit que l'accès aux équipements techniques installés sur le réservoir devra se faire exclusivement par l'extérieur.

```
Résultat du vote :
Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 6- Abst. : 0 --contre : 0
```

RESEAUX - VOIRIE

2012 - 11 - convention de prestations intégrées entre le SMEA 31 et l'un de ses adhérents

Le 30 janvier 2012 la commune de Fronton a transféré sa compétence transport et stockage de l'eau potable au SMEA 31.Le 2 février le SMEA devait entériner ce transfert mais la réunion a été annulée en raison des conditions météo. La

commune a pu poursuivre la prestation avec le SMEA par la prolongation du marché de prestations de service du 6 février 2012 au 6 avril 2012.

Dès que le transfert sera effectif, le SMEA détiendra la compétence transport et stockage et pourrait intervenir sur le réseau et la relève avec une convention de prestations intégrées qui fixe les modalités techniques et financières de réalisation des interventions.

En assainissement, la commune a transféré sa compétence traitement des eaux usées au 1er janvier 2010. Le marché de prestations de service court jusqu'au 30 avril 2012. A partir du 1er mai 2012, les missions de collecte et de transport des eaux usées pourraient être confiées au SMEA 31 sous la forme d'une convention de prestations intégrées.

Délibération :

La commune de Fronton a transféré au SMEA 31 sa compétence transport et stockage de l'eau potable et traitement des eaux usées. La commune conserve donc sa compétence dans les domaines suivants :

- distribution d'eau potable
- collecte et transport des eaux usées

Mme le Maire propose à l'assemblée que ces missions soient exercées par le SMEA 31 sous la forme de prestations intégrées conformément à l'article 5b des statuts du syndicat. Cette possibilité est offerte aux membres du syndicat qui peuvent ainsi, par souci d'économies des deniers publics, bénéficier des moyens humains, matériels et techniques du SMEA 31.

La convention détermine les modalités techniques et financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- accepte les termes de la convention de prestations intégrées entre le SMEA 31 et la commune de Fronton dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées,
- autorise Mme le Maire à signer ces conventions ainsi que les pièces afférentes à ces dossiers.

Résultat du vote : Votants : 27 - Nuls : 0 - Pour : 27 - Dont pouvoir : 6- Abst. : 0 --contre : 0

2012 - 12 - extension éclairage public lié à l'aménagement de la voirie rue de Balochan (RD 71a) – Réf : 1AP275 n°220829

Délibération:

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 02/02/12 concernant l'extension de l'éclairage public lié à l'aménagement de voirie dans la Rue de Balochan (RD 71a), le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération :

- Dépose des ensembles d'éclairage public n°2271, 2272 et 2284 et remise de ceux-ci aux services techniques municipaux pour réemploi ultérieur.
- Fourniture et pose de 5 ensembles d'éclairage public composés d'un mât cylindroconique en acier thermolaqué de 6 mètres de hauteur équipé d'une crosse d'avancée 0,5 m et d'inclinaison 5°, et supportant un appareil de type Iridium 2 vasque plate équipé d'une source Cosmowhite 60 Watts.
- Fourniture et pose de 3 ensembles d'éclairage public composés d'un mât cylindroconique en acier thermolaqué de 6 mètres de hauteur équipé d'une crosse double d'avancée 0,5 m et d'inclinaison 5°, et supportant 2 appareils de type Iridium 2 vasque plate équipés d'une source Cosmowhite 60 Watts.
 - Fourniture et pose de 5 prises pour guirlandes 3A / 30 mA.
 - Réalisation du génie civil correspondant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

_	TVA éligible au FCTVA	8 147€	
_	Part gérée par le Syndicat	30 800€	
	 Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 	15 877€	
	Total	54 824€	

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Madame le Maire propose au conseil municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 15 877€.

Mme Stragier : pouvez-vous préciser ?

M Lugou : les travaux sont réalisés en lien avec l'urbanisation et ils permettent d'assurer la sécurité au niveau du passage piétons.

Mme Stragier : que fait-on des anciens mâts ?

M Lugou : on les stocke mais, par expérience, leur réutilisation coûte plus cher que du neuf.

Mme Stragier : on pourrait les utiliser pour remplacer des vieux modèles.

Résultat du vote :

Votants: 27 - Nuls: 0 - Pour: 27 - Dont pouvoir: 6- Abst.: 0 --contre: 0

2012 - 13 : mise à disposition d'une partie de la parcelle N 610

Un propriétaire de l'impasse du Petit Train, voie privée ouverte à la circulation, est en cours de vente de son bien qui comprend une maison d'habitation et un terrain constructible.

Ce terrain est classé en UA du PLU qui, dans son article UA3 indique que pour être constructible, tout terrain doit avoir accès à une voie publique ou privée ouverte à la circulation soit directement soit par l'intermédiaire d'un passage aménagé sur un fonds voisin éventuellement obtenu par application de l'article 682 du Code Civil. Selon les règles du PLU, toute nouvelle construction sur cette voie entraîne la création d'un accès qui doit être apte aux usages qu'il supporte et surtout qui permette d'assurer la défense incendie.

Dans un premier temps, la commune peut mettre à disposition gratuite une partie du terrain communal situé à proximité afin d'assurer la défense incendie. Dans un deuxième temps, la commune aura la possibilité d'acquérir le foncier qui constitue aujourd'hui l'impasse du Petit Train et le verser dans le domaine public communal.

La mise à disposition peut se faire par convention créant servitude entre la commune et le propriétaire. La commune donnant autorisation d'occupation du domaine privé communal à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général. Toutes infrastructures et réseaux réalisés deviendront alors propriété de la commune sans contrepartie financière.

M Pieralli : sur la parcelle 741 il est prévu la construction de deux maisons. A long terme on sera obligés de laisser l'aire

M Fardou : en effet mais cela offre aussi la possibilité de faire une boucle vers la rue du 19 Mars.

M Pieralli : les Frontonnais de l'impasse du Petit Train sont favorables à une intégration de la voie dans le domaine nublic.

Délibération:

Mme le Maire présente à l'assemblée le projet de convention de mise à disposition gratuite, créant servitude, d'un terrain communal par la commune de Fronton au propriétaire de la parcelle N 741. Il s'agit d'une partie de la parcelle cadastrée N 610 pour 106 m². La parcelle N 741 ne pouvant, dans les conditions actuelles, être desservie en défense incendie.

La Convention sera signée à titre précaire et révocable à tout moment pour motif d'intérêt général. Si des infrastructures et des réseaux ont été réalisés par le propriétaire pour l'objet de cette convention, ils deviendront propriété de la commune lorsque la mise à disposition prendra fin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- accepte la mise à disposition gratuite d'une partie de la parcelle N 610 106 m² au bénéfice du propriétaire de la parcelle cadastrée N 741.
- autorise Mme le Maire à signer la convention de mise à disposition gratuite, créant servitude de passage, annexée à la présente.

Votants: 27 - Nuls: 0 - Pour: 27 - Dont pouvoir: 6- Abst.: 0 --contre: 0

012 – 10 – avenant a la convention pour la reansation de cheminements piétonniers le long de la RD 71 A – côte

de Balochan Délibération

Par délibération du 27 octobre 2010, la commune a approuvé le dossier technique et financier de la réalisation d'un cheminement sur la RD 71 A, côte de Balochan et autorisé Mme le Maire à signer la convention avec le Département.

Suite à l'évolution de l'étude, un nouveau dossier technique, dont les caractéristiques financières sont inchangées, est présenté à l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- approuve le nouveau dossier technique de la réalisation d'un cheminement piétonnier sur la RD 71 A côte de Balochan,
- dit que l'estimation financière est inchangée par rapport au dossier initial,
- autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention votée en séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2010.

Mme Stragier : comment a-t-on pu faire deux trottoirs dans la même enveloppe ?

M Fardou : dans l'estimation d'origine les deux côtés étaient prévus pour 150 000 €. Le marché est sorti à 94 000 €. La convention avait été signée sur 150 000 € pour éviter deux conventions successives pour le même secteur.

Résultat du vote :

Votants: 27 - Nuls: 0 - Pour: 27 - Dont pouvoir: 6- Abst.: 0 --contre: 0

PERSONNEL COMMUNAL

2012 – 14 – Modification du tableau des effectifs de la collectivité

Délibération :

Mme le Maire informe l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des effectifs de la collectivité ainsi qu'il suit : Création de :

- 1 poste d'animateur territorial, à temps complet 35 h

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire

- accepte de créer le poste tel qu'indiqué ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2012.
- dit que les crédits seront ouverts au BP 2012,
- autorise la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Résultat du vote :

Votants: 27 - Nuls: 0 - Pour: 27 - Dont pouvoir: 6- Abst.: 0 --contre: 0

POLICE MUNICIPALE

2012 – 15 – Convention de coordination Police Municipale – Gendarmerie

La commune de Fronton a signé en octobre 2002 une convention de coordination entre la Police Municipale de Fronton et la Gendarmerie Nationale selon les termes du décret n° 2000-275 du mars 2000. Un décret n°2012-2 du 2 janvier 2012 vient de réviser la convention type en intégrant les évolutions de chaque corps, une évaluation annuelle et une reconduction tous les 3 ans au lieu de 5 auparavant.

<u>Délibération</u>:

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal l'intérêt de coordonner les forces de la police municipale et la Gendarmerie Nationale. Cette volonté a été formalisée par une convention de coordination signée en 2002. Conformément au décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012, une nouvelle convention a été écrite. Elle a reçu l'aval des services de la Gendarmerie et est soumise au Conseil Municipal pour avis.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des termes de la convention et de son objectif, autorise Mme le Maire à la signer.

Résultat du vote :

Votants: 27 - Nuls: 0 - Pour: 27 - Dont pouvoir: 6- Abst.: 0 --contre: 0

FINANCES

2012 - 16 : ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2012

Afin de ne pas pénaliser le fonctionnement des services avant le vote du budget et poursuivre l'activité courante, il est possible d'appliquer les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT qui autorise l'exécutif d'une collectivité territoriale à engager, liquider et mandater dans la limite du quart des crédits inscrits en investissement en n-1.

Délibération :

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT qui permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager, liquider et mandater, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice, toutes les dépenses d'investissement hors reports et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement, chapitres 20, 21 et 23 du budget de l'exercice 2011.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement des chapitres 20, 21 et 23 dans la limite du quart des crédits inscrits en 2011.

Résultat du vote :

Votants: 27 - Nuls: 0 - Pour: 27 - Dont pouvoir: 6- Abst.: 0 --contre: 0

2012-17 : dépenses à imputer au compte 6232 "fêtes et cérémonies"

Dans le cadre de leurs fonctions les Maires, ordonnateurs des dépenses, sont amenés à engager des frais en lien avec les manifestations publiques de la commune, cérémonies ou autre événements locaux qui font l'objet d'une imputation comptable au compte 6232 "fêtes et cérémonies. L'instruction M14 indique que si la réglementation est imprécise et n'édicte pas clairement la nécessité d'une délibération à l'appui du mandat, le comptable doit exiger les pièces justificatives nécessaires au paiement des dépenses affectées au compte 6232. Sur le conseil du Trésorier, il est proposé de dresser la liste des principales dépenses à imputer sur cet article.

Délibération :

Vu l'article D 1617-19 du CGCT, vu l'instruction M 14, il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le Conseil Municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 "fêtes et cérémonies" conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé de prendre en charges au compte 6232 les dépenses suivantes :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que : les décorations, illuminations, jouets friandises et cocktail servis lors de cérémonies officielles, réunions et inaugurations.
- Les fleurs, bouquets, gerbes, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les concerts, manifestations culturelles, animations, la sonorisation.
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, approuve la liste des dépenses ci-dessus imputées au compte 6232 "fêtes et cérémonies".

Résultat du vote

Votants: 27 - Nuls: 0 - Pour: 27 - Dont pouvoir: 6- Abst.: 0 --contre: 0

M Pieralli : pour information, pouvez-vous nous dire où nous en sommes des deux affaires au Tribunal Administratif, Les Chalets et Josen ?

Mme Champagnac : Les Chalets sont en négociation avec le riverain qui a mis la commune au Tribunal.

M Pieralli : le permis risque à nouveau d'être retravaillé.

Mme Champagnac : c'est possible. Si la négociation est acceptée il y aura modification du permis. Les Chalets travaillent aussi sur un projet de 16 logements sociaux dans le futur lotissement l'Origan.

Cela ne nous empêche pas par ailleurs de construire des logements sociaux mais j'ai l'impression que vous ne les voyez pas.

M Pieralli : je sais très bien qu'ils sont en train de refaire les bâtiments à Nizezius.

Mme Champagnac : on vous l'a dit, c'est écrit dans le bulletin municipal et dans les comptes rendus du Conseil.

Mme Dejean : la dépêche aussi.

M Pieralli : s'informer par le biais de la Dépêche n'est pas glorifiant.

Mme Champagnac : vous avez une façon particulière de communiquer ce qui vous arrange. C'est marqué dans les comptes rendus : 7 logements rue Jules Bersac, 16 appartements et 26 villas route de Villaudric. Vous ne l'entendez pas parce que vous n'avez pas envie de l'entendre.

M Pieralli : pour être précis, ceux de la rue du 8 Jules Bersac j'ai eu l'occasion de les visiter.

Mme Champagnac : je vous invite aussi à ne pas couper les textes de loi et notamment l'article 55 de la loi SRU qui s'adresse certes aux communes de plus de 3500 habitants mais pas à Fronton qui ne réunit pas les critères suivants. M Pieralli lisant les critères de l'article 55 : je connais la loi.

Mme CHampagnac : donc vous faites une communication basée sur le mensonge. Vous trichez en ne mettant pas le texte complet de la loi à laquelle notre commune n'est pas soumise. Pourtant il se construit des logements sociaux à Fronton.

M Pieralli : ça ne fait pas partie de l'ordre du jour.

Mme Champagnac: vous mentez pas omission aux Frontonnais.

M Pieralli : le texte du bulletin nous limite à 2000 caractères.

Mme Champagnac : un élu doit connaître le loi. Il faut arrêter de ne dire que ce qui vous arrange.

Pour l'affaire Josen, le référé a débouté la partie adverse. Le jugement de fonds aura lieu plus tard. Vous pouvez donc compléter votre texte vu que vous vous intéressez aux affaires judiciaires de la commune.

M Pieralli : Madame, vous vous rendez compte de ce que vous dites. Ces accusations qui nous sont portées sont préjudiciables.

- tirage au sort des jurés pour l'année 2013.

En application des dispositions du code de procédure pénale, le Maire doit procéder publiquement au tirage au sort des jurés d'assises et citoyens assesseurs pour 2013. Depuis la loi n°2011-939 du 10 août 2011 les citoyens assesseurs, mis en place à titre expérimental dans les cours d'assises de Dijon et Toulouse, sont désignés à partir de la liste préparatoire annuelle du jury d'assise.

Nombre de jurés pour Fronton : 12 Sont tirés au sort publiquement :

- 1. Aguilar Yvan
- 2. Guérin Evelyne ép Goudemand
- 3. Pagès Françoise ép Calmels
- 4. Bégué Jean-Michel
- 5. Bouzalmad Habiba ép Gilmozzi
- 6. Bennet Françoise ép Bourgade

- 7. Bergeret Florence
- 8. Bernard Denis
- 9. Zulian Odile ép Offredi
- 10. Sliva Jean-Paul
- 11. Mons Isabelle ép Darnis
- 12. Courthieu Gaëlle

INFORMATIONS DE Mme LE MAIRE

Mme le Maire rendra compte des décisions prises en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT:

- Marché de prestations de services communication de la ville de Fronton : le marché est confié à la société Place Publique – 6 rue des Charrons- 31700 Blagnac selon bordereau des prix de la solution variante papier recyclé.
- Marché de prestations de services nouveau site Internet de la ville de Fronton : le marché est confié à la société COSIWEB 4 square des Acacias 31820 Pibrac pour un montant de 8 150,00 € HT.
- Marché de travaux réseau d'eau potable programmes 2012 à 2014 de la ville de Fronton : le marché est confié au Groupement CEGETP-FrontonTP ZAC des Pinsons 31650 Saint Orens de Gameville selon bordereau des prix joint à l'acte d'engagement.

Agenda prévisionnel :

16 - 25 mars
 Salon Fotograph - EGP
 23/3 - 3 /4
 Expo François Gauzi - Mairie
 avril
 Expo Maison des vins
 6 avril
 Nuit des Arts Martiaux - gymnase
 7 et 8 avril
 Tournoi de Foot
 9 avril
 Loto de la Chorale

- 5 avril Dégustation vins fromages MdV - 12 avril Don du sang – EGP

Dates des élections : 22 avril – 6 mai – 10 juin et – 14 et 15 avril Rallye

17 juin

Mme le Maire lève la séance le 20 mars à 0 h 38.

Le présent compte rendu est affiché sous la forme d'extraits à la porte de la Mairie. Au recueil des actes administratifs sont les délibérations.